

QUESTIONNAIRE DES ADHÉRENTS DE LA CAPEB 71 AUX CANDIDATS

	Plutôt favorable	Partagé	Plutôt défavorable	Ne se prononce pas
1. Êtes-vous pour ou contre l'instauration du taux réduit de TVA à 5,5 % sur l'ensemble des travaux de rénovation ?		X		
<i>Commentaire éventuel :</i> Les travaux de rénovation énergétique doivent rester une priorité et donc bénéficier du taux réduit de TVA à 5,5%. Pour les autres travaux de rénovation, le taux de 10% semble adapter. L'idée de tout mettre au taux réduit pourrait s'entendre dans l'objectif de relancer l'économie du secteur du bâtiment. En simplifiant et en rendant plus efficient MaPrimeRenov', la relance pourrait se faire par le caractère plus incitatif d'une aide directe plutôt que par une réduction de taxe. Pour autant, si la version simplifiée du dispositif ne suffisait pas, la question du taux réduit de TVA à 5,5% pour l'ensemble des travaux de rénovation devrait être réétudiée et expérimentée.				
2. Êtes-vous pour ou contre une réforme du dispositif « RGE » pour le rendre plus accessible et moins coûteux pour les artisans pour bâtiment ?	X			
<i>Commentaire éventuel :</i> Il conviendrait d'échanger plus particulièrement avec les représentants de la CAPEB et les professionnels du secteur afin d'étudier la pertinence de créer un label spécifique « RGE artisanat » qui serait ouvert uniquement aux artisans du bâtiment. À un prix plus adapté et répondant aux besoins concrets, celui-ci permettrait de mettre en valeur la qualité de l'artisanat auprès du grand public.				
3. Êtes-vous pour ou contre une simplification de MaPrimeRénov' ?	X			
<i>Commentaire éventuel :</i> A l'heure actuelle, la rénovation énergétique est une priorité absolue. La dernière simplification du dispositif ces dernières semaines a permis à des propriétaires d'investir dans la rénovation sans obligation de remplacer le système de chauffage. Il faut plus largement accompagner tous les travaux visant à la performance énergétique du bâti, simplifier et accompagner.				
4. Êtes-vous pour ou contre une réforme des règles de la représentativité patronale et du dialogue social pour garantir la prise en compte de la voix des plus petites entreprises, sur la base du principe : 1 entreprise = 1 voix, quelle que soit sa taille ?	X			
<i>Commentaire éventuel :</i>				
5. Êtes-vous pour ou contre l'encadrement du régime de la micro-entreprise et sa limitation à 2 ans ?		X		
<i>Commentaire éventuel :</i> Le régime de la micro-entreprise peut facilement créer une concurrence déloyale notamment en raison de la franchise de TVA. Pour autant, il faut laisser de la liberté aux entreprises de se créer et de s'administrer au mieux pour répondre à leurs besoins et leurs capacités. Pour lutter contre la concurrence déloyale, il y a d'autres facteurs à étudier prioritairement : lutte contre les fraudes aux aides à la rénovation, etc.				

	Plutôt favorable	Partagé	Plutôt défavorable	Ne se prononce pas
6. Êtes-vous pour ou contre une meilleure accessibilité et une simplification de la REP Bâtiment (déchets) pour les TPE ?	X			
<i>Commentaire éventuel :</i>				
7. Êtes-vous pour ou contre une formation obligatoire pour créer son entreprise dans le bâtiment ?		X		
<i>Commentaire éventuel :</i>				
<p>Il est important d'être formé pour créer une entreprise et la faire perdurer dans le temps (entre les démarches administratives et financières). Pour autant, il vaudrait mieux proposer un large panel d'offre de formations proposées aux dirigeants, en amont de la création mais aussi dans les premiers mois, plutôt que de les forcer (au risque de repousser la création et perdre des marchés et s'insérer par suite dans une période défavorable). La force de l'artisanat est aussi sa liberté qu'il faut accompagner mais ne pas brider.</p>				
Quelles sont pour vous les 3 priorités pour l'artisanat du bâtiment si vous êtes élu(e) ?				
<p>1 – Soutenir la formation professionnelle (reconversion, formation des jeunes, informations auprès du grand public des différents métiers et les valoriser)</p>				
<p>2 – Alléger les charges administratives, notamment pour les TPE/PME, afin qu'elles puissent passer plus de temps à être sur les chantiers qu'à être dans les bureaux pour des procédures toujours plus complexes</p>				
<p>3 – Améliorer les conditions de travail en concertation avec les représentants et l'ensemble des professionnels du secteur</p>				

Vos réponses seront publiées sur notre site www.capeb71.fr. Vous pourrez y joindre un article d'une dizaine de lignes avec vos propositions.

CANDIDAT : Jean Philippe BELVILLE (LR 1^{ère} circonscription)

Date : 21 juin 2024

Signature :

A retourner à capeb71@capeb71.fr avant le 21 juin 2024.